

# CAHIER D'ACTEUR MODE D'EMPLOI

## LE CAHIER D'ACTEUR EN BREF



### Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Une contribution écrite libre et volontaire.

### Qui ?

Toutes personnes morales désirant faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat.

### Pourquoi ?

Pour informer, le public, les acteurs du débat, l'état.

Pour exprimer ses arguments sur les sujets du débat.

### Comment ?

Suivre le mode d'emploi et utiliser le gabarit. L'adresser par courriel à : [pngmdr6@debat-cndp.fr](mailto:pngmdr6@debat-cndp.fr) entre le 10 octobre 2025 et le 10 février 2026.

## Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire qui permet à toute organisation formelle ou informelle (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé, etc.) d'exprimer son positionnement argumenté sur tout ou une partie des sujets du débat. Son contenu relève de la totale responsabilité de l'organisation qui le rédige et n'engage qu'elle. Le cahier d'acteur doit respecter un format unique pour permettre à chaque organisation, quels que soient

son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, sur le site du débat, un support qui viendra nourrir les échanges et le compte-rendu de l'équipe du débat.

### Qui peut soumettre un cahier d'acteur ?

Toutes les organisations (collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs, etc.) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat. Un même acteur ne peut proposer qu'un seul cahier.

### Pourquoi soumettre un cahier d'acteur ?

**Pour informer** : les cahiers d'acteurs contribuent à l'information du public et à l'éclairage de l'État et des porteurs de projets, ce qui leur permet de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.

Il permet au public d'avoir accès à des points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui de l'État et ou des porteurs de projets. Il permet également de prendre connaissance des positions d'acteurs, au niveau national et local.

**Pour s'exprimer** : Il permet à des acteurs variés d'exprimer un exposé argumenté (prises de position, expertises, contre-propositions, etc.) sur les sujets du débat.

**L'équipe du débat en tiendra compte dans son compte rendu publié deux mois après la fin du débat.**

### Quand peut-il être proposé ?

Uniquement durant le **débat public « Matières et déchets radioactifs : plan 2027-2031 » du 10 octobre 2025 au 10 février 2026.**

### Conception et contenus du cahier d'acteurs

Afin de se conformer à la mise en page du cahier d'acteur, il est impératif d'utiliser un maximum de **13 000 signes** (ponctuation et espaces compris) sur **les 4 pages** qui le composent. Il est recommandé de choisir la police d'écriture **Arial**.

**Le gabarit du cahier d'acteur est téléchargeable sur le site internet du débat (<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-09/PNGMDR-Template-Cahier-d-acteur.docx>)**

### Descriptif des pages

#### Page 1 : présentation :

- Le nom, le logo de l'organisation.
- Un texte de présentation (environ 400 signes) de l'organisation : ses objectifs et missions, son statut,...ect, toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements.
- Un titre à compléter avec le nom de l'organisation : « Le point de vue ... »
- Une introduction « En Bref » : un texte de présentation générale du propos (environ 1400 signes).

#### Pages 2 à 4 : développement des arguments et conclusion

- Le texte central de la contribution, soit environ 7 000 à 10 000 signes.
- Le texte peut comporter des "hors textes" ou "encadrés", destinés à préciser des aspects du sujet. Ce choix facilite la prise de connaissance des différents éléments du cahier.
- Des photos ou graphiques peuvent être insérés en lieu et place du texte. Ces illustrations doivent être accompagnées d'une légende et des autorisations nécessaires (références, crédits, etc.) ou libre de droit. Pour les photos Il est fortement conseillé de s'assurer d'une définition assurant une image nette 300 dpi minimum au format fini dans la page. Le nombre maximum d'illustrations (hors logo) est fixé à 3.

Une conclusion (ou une synthèse de 1200 signes). Cet élément indispensable donne accès à l'essentiel des positionnements et arguments présentés.

Les sources des informations utilisées (citations, données, tableaux, graphiques, etc.) doivent précisément apparaître.

#### Type de fichier

Le gabarit, comportant les textes et illustration, doit être transmis à l'équipe du débat dans l'un des formats suivants :

.txt, .doc, .docx (Word) ou .odt (open office).

**L'équipe du débat public se chargera de le numéroté et de le publier sur le site internet du débat au format .pdf.**

## Comment soumettre son cahier d'acteur ?

L'envoyer par courriel avant la clôture du débat, soit le 10 février 2026, à : [pngmdr6@debat-cndp.fr](mailto:pngmdr6@debat-cndp.fr)

## Quelles sont les conditions de validité d'un cahier d'acteur ?

- Le cahier d'acteur doit respecter le mode d'emploi.
- L'organisation doit intégrer dans le gabarit fourni son texte et les autres éléments (photographies, graphiques, coordonnées et logo, présentation).
- Le respect des principes du débat public : de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations

### **L'équipe du débat peut refuser sa publication**

- Si la contribution n'est pas ou très peu en rapport avec l'objet du débat public,
- si elle comporte des propos injurieux ou diffamatoires concernant des personnes ou des institutions
- Si l'auteur n'est pas clairement identifié
- Si le cahier d'acteurs sert de relais pour un intérêt personnel ou de promotion personnelle

## Où sont-ils publiés ?

Les cahiers d'acteurs sont mis en ligne sur le site internet du débat public sur la page dédiée afin d'être mis à la disposition du public

**<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs/les-cahiers-dacteurs-8181>**